



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -
– VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DION
Michel – FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX
BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - VERGOS Sylvie
– JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita –
DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN
DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

- Dominique DERVOUT

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Luc LAURENT
- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Michel TANGUY
- Vincent LE MAREC à Jean-Paul NIVEZ

Date de convocation : 24 juin 2014

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

Objet

**CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
LES PRESTATIONS DE
TELEPHONIE MOBILE
AVEC CCA**

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation des moyens, un groupement de commandes est constitué pour les prestations de téléphonie mobile sous la forme d'un marché et / ou d'un accord-cadre passé selon une procédure adaptée (la forme de la consultation sera définie ultérieurement).

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes, qui serait constitué entre Concarneau Cornouaille Agglomération et ses communes membres, doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes ci-annexée ;
- Autorise Monsieur Le Maire à la signer
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre

Nombre de Conseillers
En exercice 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur, et délibéré les jour, mois et an que dessus

029-212902936-20140704-DE14010713-DE POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 3 juillet 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014
Publication : 04/07/2014